

JEUNESSE

Studio MRG SAS

Convention de partenariat

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville mène une politique culturelle, sportive et de promotion du lien social et de la citoyenneté visant à favoriser l'épanouissement des jeunes notamment.

Cette politique jeunesse a aussi des objectifs plus étendus, notamment dans la réduction des inégalités, la diversité des pratiques amateurs et professionnelles, l'intégration sociale, l'engagement, la découverte, la formation et l'insertion, qui permettent de :

- favoriser la réussite et l'autonomie des jeunes en sécurisant leurs parcours (réussite scolaire, formation, emploi, logement...);
- favoriser le mieux vivre ensemble en développant des événements visant à fédérer les différents quartiers de la Ville ;
- faciliter l'accès des jeunes aux activités culturelles et sportives ;
- encourager la solidarité territoriale, les lieux d'entraides et l'engagement citoyen.

La Ville a lancé, en 2016, la première édition d'Ivry Motiv' visant notamment à développer une dynamique des acteurs du territoire autour de la réussite des jeunes en s'appuyant sur les contrats de réussite solidaire, portés par la Ville depuis 5 ans, et le lancement d'un fonds de dotation pour la jeunesse.

C'est dans le cadre de la deuxième édition d'Ivry Motiv' ayant eu lieu du 15 au 21 octobre 2017 que des contacts ont été pris avec le Studio MRG. Les premières rencontres ont fait émerger une volonté commune de travailler et une concordance dans les objectifs en direction des jeunes.

Le Studio MRG SAS est une école de danse urbaine de renommée internationale et un centre de formation et d'enseignement culturel basé à Ivry-sur-Seine. Ses directeurs, Fatou Tera et Pilate Beljour, sont tous les deux issus de la banlieue et d'un milieu modeste.

C'est pour participer à la réussite des jeunes et parce qu'ils sont conscients des difficultés d'accès à ce type de formation, qu'ils ont décidé de contribuer à rendre accessible la formation professionnelle à un public ayant peu de moyens financiers mais possédant la motivation.

A cette fin, dans le cadre d'un partenariat, le Studio MRG SAS souhaite s'engager sur les objectifs suivants :

- Offrir une bourse à deux jeunes Ivryen-nes pour suivre une formation professionnelle de danse. La formation s'étale sur deux ans (plus de 1800 heures d'apprentissage, 30 heures par semaine la première année et 20 heures la deuxième année. La formation se fait dans quatre disciplines : Hip Hop, Ragga/Dance Hall, House et Afro). La formation dure deux ans et est ouverte aux jeunes de plus de dix-huit ans, de niveau bac et justifiant de faibles revenus.
- Mettre en place un tarif préférentiel réservé aux jeunes Ivryen-nes pour accéder aux cours proposés toute l'année afin de rendre accessible à tous l'école de danse.

La Ville s'engage sur les moyens suivants :

- Mobiliser ses services, notamment la direction jeunesse et la direction des sports, pour assurer la bonne exécution des objectifs du projet ;
- Informer et mobiliser les jeunes qui seront sélectionnés pour la formation professionnelle ;
- Mettre à disposition une salle pour effectuer les auditions ;
- Les services compétents dans la gestion des équipements publics concernés travailleront avec le Studio MRG SAS pour permettre à celui-ci de produire des spectacles sur le territoire.

En conséquence, je vous propose d'approuver la présente convention de partenariat avec le Studio MRG SAS.

P.J. : convention

JEUNESSE

11) Studio MRG SAS

Convention de partenariat

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

considérant que la Ville met en place une politique publique en direction des jeunes ivryens, et particulièrement depuis les Assises de la Ville de 2009,

considérant que les objectifs de la politique jeunesse municipale contribuent à mobiliser les acteurs du territoire autour de la réussite des jeunes,

considérant que le Studio MRG SAS est une école de danse basée à Ivry-sur-Seine souhaitant ouvrir la formation professionnelle à un public jeune ayant peu de moyens financiers mais possédant la motivation,

considérant que la Ville souhaite soutenir cette action,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention de partenariat avec le Studio MRG SAS permettant de rendre accessible la formation professionnelle de danse de l'école à un public jeune et modeste et AUTORISE le Maire à la signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 NOVEMBRE 2017